

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Commissaire aux transports
et aux travaux publics et de bâtiment

**Note du 5 mars 2014 relative au recensement de la ressource,
contrôle qualité des données Parades-Web**

NOR : DEVK1403406N

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Résumé : l'application informatique Parades-Web permet d'exploiter les données recueillies par le recensement des entreprises possédant des ressources susceptibles d'être mobilisées en situation de crise. Afin de s'assurer que le recensement de la ressource est réalisé de manière satisfaisante et homogène sur l'ensemble du territoire national, un contrôle de la qualité des données est organisé.

Catégorie : organisation de procédures administratives.

Domaine : écologie, développement durable, énergie, transport, logement.

Mots clés liste fermée : Travaux Publics Bâtiment ; Transports ; Défense ; Sécurité Civile.

Mots clés libres : recensement – contrôle – ressource mobilisable – situation de défense – sécurité civile – entreprises – matériel – personnel.

Références :

Circulaire DEVK1133507C du 3 février 2012 relative aux procédures de recensement pour les besoins de défense et sécurité des entreprises de travaux publics et de bâtiment (TP-B), des entreprises de location de matériel de génie civil, des entreprises de transport routier et de leurs moyens ;

Note MEDDTL/SG06254 du 9 mai 2011 relative à la gestion de la ressource mobilisable « Parades-Web ».

Date de mise en application : immédiate.

Annexe : modèle de fiche départementale de synthèse.

La ministre de l'égalité des territoires et du logement et le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie aux préfets de zone de défense et de sécurité (préfets délégués pour la défense et la sécurité, directions régionales de l'équipement, de l'aménagement et du logement de zone de défense et de sécurité) ; préfets de département (directions départementales des territoires [et de la mer]) (pour exécution) ; aux préfets de région (directions régionales de l'équipement, de l'aménagement et du logement) et au secrétariat général du Gouvernement (pour information).

La circulaire visée en référence, prise en application de l'article R. 1338-1 du code de la défense, organise le recensement des entreprises possédant des ressources susceptibles d'être mobilisées en situation de crise, ainsi que celui des moyens dont elles disposent. En particulier, elle fait référence au recours à l'application informatique Parades-Web, qui permet d'exploiter efficacement les données recueillies.

L'outil informatique dont disposent les DDT(M) élargit désormais la démarche aux entreprises et moyens concourant à la sauvegarde de la forêt, à la lutte contre la pollution des eaux et à la fourniture d'énergie.

Pour une gestion optimale des crises, il est crucial que vos services mettent régulièrement à jour la base de données. À défaut, les informations détenues peuvent ne plus correspondre à l'existant et, ainsi, ne pas permettre de satisfaire dans les délais requis les besoins en matériels exprimés à l'occasion d'une crise départementale et/ou zonale. Un contrôle par sondage des dates de mise à jour des données départementales permet de douter de la qualité de mise à jour dans certains départements.

À titre de rappel, les opérations à accomplir sont les suivantes :

- le recensement d'entreprises non incluses dans la base de données, mais répondant aux critères de recensement ;
- la radiation d'entreprises ayant cessé leurs activités ou ne répondant plus aux critères de recensement ;
- la mise à jour des données des entreprises déjà recensées (matériels, personnel, numéro de téléphone, etc.) ;
- la visite régulière des entreprises avec l'accord préalable des responsables de l'entreprise.

L'application Parades-Web propose un module de requête permettant d'évaluer l'efficacité des opérations conduites et de réaliser une fiche départementale de synthèse sur le modèle du document joint à la présente instruction.

Afin de s'assurer que le recensement de la ressource des entreprises est réalisé de manière satisfaisante et homogène sur l'ensemble du territoire national, les DREAL de zone de défense, le service de défense, de sécurité et d'intelligence économique et le commissariat aux transports et aux travaux publics et de bâtiment procéderont, à leur niveau et de manière régulière, à une analyse des bases de données alimentées par le niveau départemental. En fonction des résultats obtenus, des directives pourront être données pour améliorer la qualité du travail de recensement. Depuis la fin de l'année 2013, ils disposent d'un module statistique dédié.

Enfin, je vous rappelle que les centres de valorisation des ressources humaines (CVRH) proposent une formation spécifique à l'application Parades-Web. Il vous appartient d'en faciliter l'accès aux agents chargés du recensement de la ressource, qui en ont besoin.

Vous voudrez bien me faire part des difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer dans l'application de la présente note.

La présente note sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 5 mars 2014.

Pour les ministres et par délégation :
*Le secrétaire général,
haut fonctionnaire de défense et de sécurité,
commissaire aux transports et aux travaux publics
et de bâtiment,*
V. MAZAURIC

FICHE DÉPARTEMENTALE DE SYNTHÈSE PARADES WEB

Zone

Département

Nom de l'agent du bureau défense en charge de la gestion de la base départementale

Nom

courriel

Ressources consacrées à PARADES (en équivalent plein temps)

J	J-12 mois	J-36 mois

Nombre total d'entreprises valides de la base départementale PARADES

	Au cours des 12 derniers mois		Au cours des 36 derniers mois	
	Nombre	%	Nombre	%
Nombre d'entreprises créées				
Nombre d'entreprises radiées				
Nombre d'entreprises n'ayant pas fait l'objet d'une mise à jour de leur fiche				
Nombre d'entreprises non visitées				

	Nombre	%
Nombre d'entreprises non géolocalisées		

Exhaustivité de la prise en compte des entreprises significatives du département par domaine d'activité (totale, bonne, moyenne, médiocre)

	Nombre	Exhaustivité
Entreprises de travaux publics		
Entreprises de bâtiment		
Entreprises de location de matériels BTP		
Entreprises de transport		
Entreprises de location de véhicules		
Entreprises industrielles agricoles et commerciales		
Entreprises de fourniture d'énergie		
Entreprises de dépollution		
Entreprises de travaux forestiers		
Entreprises « divers »		